



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 109/22

Objet

Amélioration de l'habitat
privé – Attribution d'aides

Secrétaire de séance :

Christian CLAIROTTE

Rapporteur :

Dominique TRONCIN

Conseil Communautaire
22 septembre 2022
Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 72
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 14 septembre 2022
Date de publication : 30 septembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuiet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Péchinot, J. Gruet à J.B Gagnoux, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, O. Gruet, M. Henry, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, G. Soldavini, P. Verne.

Au regard des dispositions de l'article L.301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est délégataire des aides à la pierre, engagement formalisé dans la convention de gestion des aides à l'habitat privé signée le 11 février 2019.

Dans ce cadre, elle administre, dans le respect des orientations nationales, les aides déléguées par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) dans la limite de la dotation annuellement définie.

En complément de ces aides, la Collectivité attribue sur fonds propres, des aides en faveur de l'amélioration énergétique et la lutte contre l'habitat indigne, conformément au règlement d'intervention adopté par délibération du 25 avril 2019. Les récentes évolutions des règles de l'Anah en faveur de la lutte contre la précarité énergétique (augmentation du plafond de travaux subventionnable, primes nouvelles) font que l'aide complémentaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne constitue plus un effet de levier significatif, et n'a par conséquent pas vocation à perdurer sous cette forme. L'aide en faveur de la lutte contre l'habitat insalubre est maintenue dans les conditions actuelles.

Ainsi, depuis la dernière délibération, 4 sessions d'engagement ont eu lieu (annexes 1 et 2).

	Dossiers 2022 (au 31/08/2022)	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs	Aides aux travaux Crédits Anah	Aides Grand Dole
Réalisation	56	52	4	532 141 €	4 000 €

Plus en détail, voici l'avancement par rapport aux objectifs Anah de l'année :

	Objectifs 2022	Réalisé au 31/08/2022	Taux de réalisation
Occupant INSALUBRITE -	2	0	0 %
Occupant - ENERGIE	37	19	51 %
Occupant - AUTONOMIE	45	33	73 %
Bailleur	11	4	36 %
Bailleur PIL	2	0	0%
MPR Copropriété	266	0	0%
HABITER MIEUX*	313	22	7%
Enveloppe budgétaire	801 986 €	532 141 €	66 %

*Regroupe tout ou partie des dossiers occupants Energie et Insalubrité, des dossiers bailleurs, et MPR Copropriété

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de l'attribution nouvelle de 388 580 € de crédits Anah délégués pour le parc privé,
- **PREND ACTE** de l'attribution par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 4 000 € de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé.

Fait à Dole,
Le 22 septembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

